



Saint-Bohaire

Flash Infos - Mai 2021



Les dimanches 20 et 27 juin 2021 auront lieu les élections départementales et régionales.

Les personnes inscrites sur les listes électorales seront appelées à voter pour élire un nouveau **conseil départemental de Loir-et-Cher** et un nouveau **conseil régional du Centre-Val-de-Loire**, pour des mandats de six ans.

Compte tenu de ce double scrutin et de la situation sanitaire, **le bureau de vote sera déplacé à la salle des fêtes de la commune.**

L'aménagement de la salle sera effectué dans le respect des gestes barrières, avec masques et gel à disposition. Les membres du bureau de vote seront équipés du matériel de protection adapté (masques, visières, gel).

Pour pouvoir voter en juin 2021, pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant **le 14 mai 2021**

- en vous rendant en mairie avec un dossier complet

- ou effectuant votre demande en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

La mairie sera ouverte le vendredi 14 mai de 10h à 12h, pour recueillir les dernières demandes d'inscription.

Vous pouvez également vérifier votre inscription sur le [site service-public.fr](https://www.service-public.fr) « Interroger sa situation électorale ».

En raison du double scrutin, la commune a besoin de bénévoles pour être assesseur dans un bureau de vote.

Les personnes déjà vaccinées sont recherchées en priorité.

Merci de contacter le secrétariat de la mairie.



PLUi : UNE RÉUNION PUBLIQUE POUR VOUS INFORMER

Les études sur l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi-HD) ont avancé. Des réunions publiques présenteront les principes généraux qui encadreront les projets de développement du territoire sur la période 2022-2037.

Dans quelles conditions sera-t-il possible de porter de nouveaux projets sur le territoire ? Comment seront prises en compte les caractéristiques des différents quartiers à l'échelle de l'agglomération et des communes ? Comment le cadre de vie, le patrimoine et le paysage seront-ils pris en considération et préservés ? Quelles actions nouvelles seront développées pour améliorer la qualité de l'habitat et la mobilité ?

La réunion publique de l'unité géographique Plateau de Beauce pour le PLUi-HD, concernant notre commune, devrait avoir lieu à la salle des fêtes de Saint-Bohaire le 1er juillet à 18h30 (sous réserve des conditions sanitaires à cette période).

COVID-19

Si vous faites partie des publics prioritaires, nous vous invitons à vous faire vacciner, pour vous protéger et protéger les autres, dans le but de retrouver une vie normale. La vaccination se fait uniquement sur rendez-vous, **par téléphone au 0805 020 400 ou par Internet via la plateforme doctolib.fr**

Selon votre situation, vous pouvez vous faire vacciner en centre de vaccination, en cabinet médical, en pharmacie, en cabinet infirmier, en entreprise par la médecine du travail...

Dans les seuls cas où vous êtes en difficulté pour accéder aux informations, vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie.

Comité des fêtes de Saint-Bohaire

Recherche de bénévoles

Le bureau du comité des fêtes voit 3 de ses membres déménager prochainement hors du département.

Afin que puisse perdurer cette association créée en 1963, vous êtes les bienvenus avec vos idées et votre dynamisme pour poursuivre le développement des activités de notre commune !

N'hésitez pas à contacter l'actuel président Christian EMONET au 06-80-25-05-90.



**DATURA :
ATTENTION
DANGER**

Le datura est une plante herbacée dangereuse pour l'homme et l'animal car elle contient des substances toxiques.

Recommandations :

- Eviter de laisser la plante monter à graines en l'arrachant manuellement. Protégez-vous (gants, visière, habits adaptés).
- Sortir les résidus de votre jardin et les isoler dans une poubelle ou un seau, pour que les plantes pourrissent.
- Ne pas emmener le Datura en déchetterie car la graine s'implantera si elle est au contact de la terre.
- Ne pas la brûler car les fumées dégagées sont très toxiques.

Retrouvez tous les conseils pour lutter contre le développement du Datura sur le site internet de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher.

<https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/chambre-dagriculture-de-loir-et-cher>

RAPPEL DE CIVISME RESPECT DES LIEUX PUBLICS



Merci aux propriétaires d'animaux de faire le nécessaire pour éviter les nuisances sonores causées par les aboiements de chiens, les animaux de basse-cour, notamment la nuit.

Il est régulièrement trouvé des débris le long des routes, sur les terres agricoles non cultivées, près des points de tri ainsi qu'au lavoir communal de Russy.

Afin de respecter les coins de verdure qui nous entourent, nous rappelons, aux petits comme aux grands, qu'il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris.



Les travaux d'élargissement de voirie à Russy / l'Erable se poursuivront cet été. La route sera barrée, et l'arrêt de bus l'Erable sera supprimé le temps des travaux.